



## LES CADEAUX D'AFFAIRES



### LES CADEAUX OFFERTS AUX CLIENTS EN FIN D'ANNÉE SONT-ILS FISCALEMENT DEDUCTIBLES ?

Agendas, chocolats, vins..., autant d'idées de cadeaux à offrir à vos plus fidèles clients à l'occasion des fêtes de fin d'année. Des présents qui peuvent ouvrir droit à des déductions tant en matière d'impôt sur les bénéfices que de TVA.

Mais à certaines conditions et dans certaines limites seulement.

### CADEAUX D'AFFAIRES ET RÉSULTAT IMPOSABLE

Au regard de l'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés), les cadeaux d'affaires sont **en principe déductibles** des résultats de votre entreprise. **Mais attention**, seuls constituent une charge déductible les cadeaux offerts dans **l'intérêt direct** de la bonne marche ou du développement de l'entreprise.

En pratique, il s'agit des objets, denrées ou autres produits que votre entreprise remet gratuitement aux personnes qui entretiennent ou sont susceptibles d'entretenir avec elle des relations d'affaires.

Et méfiez-vous, **l'administration fiscale peut réintégrer ces dépenses** si elle les juge excessives ou si la preuve de l'intérêt direct de l'entreprise n'a pas été rapportée.

Par ailleurs, lorsque le montant global de vos cadeaux excède 3 000 € sur l'exercice, vous devez en principe les inscrire sur votre relevé de frais généraux. À défaut, vous encourez une pénalité égale à 5 % du montant des sommes qui auraient dû figurer sur le relevé, pénalité réduite à 1 % lorsque ces frais sont déductibles.

### CADEAUX D'AFFAIRES ET TVA

Normalement, la TVA supportée sur les cadeaux n'est pas déductible, même si l'opération est réalisée dans l'intérêt de l'entreprise. Par exception, cette déduction est toutefois admise lorsqu'il s'agit de cadeaux dont la **valeur unitaire n'excède pas 73 € TTC par an et par bénéficiaire**. Étant précisé que si, au cours d'une même année, vous offrez plusieurs cadeaux à une même personne, c'est leur valeur totale qui ne doit pas excéder 73 €. Et que pour apprécier cette limite, la valeur à retenir est soit le prix d'achat, soit le prix de revient des cadeaux lorsque votre entreprise procède ou fait procéder à leur fabrication.

Pour information. Merci de votre confiance

#### Carcassonne

Z.I La Bouriette 205BdGayLussac  
11000 CARCASSONNE  
Tél 04 68 72 33 83 - 04 68 25 52 57  
Mail : [cgme@cgmesud.fr](mailto:cgme@cgmesud.fr)

#### Toulouse

1 Rue des frères Peugeot  
31130 BALMA  
Tél 05 61 99 55 55  
Mail: [cgme31@cgmesud.com](mailto:cgme31@cgmesud.com)